Zeitschrift: Rapport annuel / Musée National Suisse

Herausgeber: Musée National Suisse

Band: 18 (1909)

Rubrik: L'union des collections archéologiques publiques de la Suisse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

L'Union des collections archéologiques publiques de la Suisse.

Comme en 1908, il n'y avait pas eu d'assemblée de délégués de l'Union, on en a convoqué une pour le 9 octobre 1909. Le président de la Commission du Musée étant malade, ce fut le directeur du Musée qui dirigea les délibérations.

Etaient présents, les délégués de 16 musées: Antiquarium cantonal, à Aarau, Musée historique, à Bâle, Musée Schwab, à Bienne, Société Pro Vindonissa, à Brugg, Rittersaalverein, à Berthoud, Musée rhétien, à Coire, Musée historique, à Frauenfeld, Musée historique, à St-Gall, Musées de Genève, Musée cantonal, à Liestal, Kunstgesellschaft, à Lucerne, Musée historique, à Neuchâtel, collections historiques, à Sarnen, Musée historique, à Soleure et Musée historique, à Vevey; plus de la moitié des 47 musées, faisant partie de l'Union, ne s'étaient pas fait représenter. Il faut peut-être en chercher la cause dans le fait que la partie scientifique avait trait surtout aux temps préhistoriques, domaine qui ne rentre pas dans le cadre de bon nombre de musées locaux.

Le président rappela la perte douloureuse que l'Union avait éprouvée par suite du décès de son président qui avait dirigé les délibérations de la première assemblée générale, il y a deux ans, et qui portait un grand intérêt à ces réunions. C'est encore lui qui avait projeté cette seconde assemblée. Il avait été très heureux de l'empressement qu'on avait mis dans toute la Suisse à répondre à son premier appel, empressement auquel il était loin de s'attendre. Depuis lors, il n'avait pas eu l'occasion de se retrouver au milieu des représentants des musées d'antiquités de la Suisse, mais tous ceux qui, lors de la première assemblée, ont eu l'avantage d'entrer en rapports avec lui, garderont un bon souvenir de cet homme dévoué et d'un grand mérite. Lors de la première assemblée, on avait décidé d'étudier la question de la révision des

statuts; ce sujet figurait donc en tête de l'ordre du jour. Mais comme aucun des délégués n'avait de proposition à présenter, on put se rendre compte que, pour le moment, ce sujet n'était pas encore mûr.

On renonça aussi à organiser des cours au Musée national pour enseigner la manière de conserver les antiquités, comme il en avait été question lors de la première assemblée; on reconnut qu'il était difficile de fixer une époque qui puisse convenir à la plupart des musées, et ces cours devenaient superflus, puisque la Direction du Musée se déclarait prête à recevoir les délégués qui désireraient apprendre les procédés de conservation en usage au Musée national. Le vice-directeur du Musée national rapporta sur le nouveau mode de publication des listes d'accroissement des collections d'antiquités cantonales et locales, dans l'*Indicateur des antiquités suisses*. D'après les conclusions de ce rapport, on ne donnera à l'avenir dans l'*Indicateur* que de courts résumés des rapports annuels, publiés par quelques musées; pour les autres musées qui ne publient pas de rapports, on donnera des détails plus complets sur l'accroissement de leurs collections.

La proposition faite dans la dernière assemblée par l'ancien directeur du Musée historique de Berne, Monsieur Dr H. de Niederhäusern, fut rappelée et éveilla plus d'intérêt. Il s'agissait de créer un crédit spécial pour subventionner les musées cantonaux. Le président était en mesure de communiquer à l'assemblée, que l'année dernière, dans la Commission de gestion du Conseil national, une proposition avait été faite à ce sujet, et que le Conseil fédéral avait demandé le préavis de la Commission du Musée. Cette Commission approuva cette proposition, toutefois sous la réserve que le crédit accordé au Musée national ne serait pas diminué, cette question a été réglée, lors de la discussion du budget 1910, par les Chambres fédérales. On ne connait pas encore le montant de ce nouveau crédit, mais il est probable qu'il ne sera pas inférieur à 5000.— francs. Comme les directeurs des musées représentés estimaient que cette somme ne pourrait pas suffire aux besoins des collections cantonales, on examina s'il ne conviendrait pas de demander, dès maintenant, une augmentation de ce crédit. Toutefois il fut admis qu'on ne pouvait guère formuler une demande précise, avant le vote définitif de ce crédit. Par contre, les directeurs

des divers musées s'entendirent, pour engager les députés de leurs cantons respectifs à veiller, lorsqu'il sera question de fixer ce crédit spécial, et à demander qu'il ne soit pas inférieur à 10,000.— frs. C'est ce qui eut lieu par la suite.

Le Conseil d'Etat du canton de Berne, par lettre du 5 avril, a accordé à l'Union des collections archéologiques de la Suisse un représentant dans le Comité central de l'exposition nationale suisse, à Berne, en 1913. L'assemblée nomma comme délégué, Monsieur Alfred Cartier, directeur général des Musées de Genève.

Sur la proposition de Soleure, il fut décidé de donner aussi aux concierges, aux conservateurs-adjoints et aux employés permanents (mais non au simple personnel de surveillance) des musées des cartes de légitimation, qui leur donnent le droit de visiter gratuitement les collections d'antiquités de la Suisse. Les autorités des divers musées auront à désigner les personnes qui recevront ces cartes.

Lorsqu'on eut terminé cette première partie de la séance, consacrée aux affaires, Monsieur H. Juker, bibliothécaire du Musée national, démontra par quels procédés, dans les temps préhistoriques, on dut faire du feu, percer et scier les objets de pierre. Ces essais, tous bien réussis, intéressèrent vivement les spectateurs.

Ces démonstrations furent suivies d'une conférence très intéressante de Monsieur le Dr J. Heierli, sur la falsification des antiquités préhistoriques. Plus d'un membre apprit alors, sans doute avec surprise, un fait qu'il ignorait, savoir que depuis longtemps déjà, on imite très habilement, non seulement les objets en bronze, mais aussi ceux en pierre et en corne, lesquels sont mis en vente de toutes manières. L'assemblée approuva pleinement l'orateur, lorsqu'il recommanda aux autorités des musées de n'acheter chez les antiquaires que les objets dont la provenance était certaine et pouvait être prouvée, et de chercher plutôt à se procurer des antiquités en faisant des fouilles, mais seulement lorsqu'on pouvait le faire sous la direction de personnes compétentes. On peut, jusqu'à un certain point, se préserver de dommages, financiers du moins, en exigeant du vendeur un certificat de provenance et d'authenticité, car alors on peut le poursuivre en justice s'il y a eu tromperie. Puis, l'orateur recommande de photographier tous les objets qui sont offerts, et lorsqu'on fait

des fac-similés pour études, ou des restaurations, ou que l'on complète un objet, de le faire de telle façon que cela se reconnaisse d'emblée. Pour faciliter aux commençants l'étude des falsifications, il serait bon que dans les grands musées, on collectionne et expose les antiquités douteuses; cependant, cette exposition pourrait être sous d'autres rapports plus dangereuse qu'utile, c'est pourquoi, il vaut mieux encore s'en abstenir. D'autre part, le Comité de la Société suisse de préhistoire a décidé de faire une collection d'objets douteux ou falsifiés, dans un but d'études et de comparaison. Il se met volontiers à la disposition des musées, pour les conseiller, ou même, le cas échéant, pour poursuivre en justice les faussaires.

Comme dans la circulaire de convocation, on avait engagé les autorités des musées à prendre avec eux les objets préhistoriques paraissant douteux, il y eut une discussion intructive après l'intéressante conférence de Monsieur Dr Heierli, et l'on peut croire que les membres de l'Union auront emporté de cette seconde assemblée, non seulement un souvenir agréable, mais aussi des renseignements pratiques et utiles.